

Règlement Intérieur des activités Culture, Loisirs et Sport

ARTICLE 1 : Dispositions Générales.

• Objet et champs d'application

Le présent règlement s'applique aux usagers des établissements culturels et sportifs de la ville de Puteaux : Palais de la Culture, Palais de la Jeunesse, Académie de danse, Palais des Arts Plastiques, les petits Princes, Académie de billard, Résidence des étudiants, Arche de Noé, les Gourmets, Maison de la mode, Palais des Sports, gymnase des Pavillons, gymnase Raymond Dot, gymnase Petitot, école Pyramide, école de la Rotonde et le site des Bergères (salle auditorium et gymnase).

Il a pour objectif de préciser le fonctionnement des ateliers et des activités Culture-loisirs et Sport proposés dans lesdits établissements.

Toute inscription à une activité Culture, Loisirs ou Sport vaut pour acceptation du présent règlement.

• Mise à disposition du règlement intérieur

Le règlement intérieur sera porté à la connaissance des utilisateurs du site par voie d'affichage au sein des bâtiments publics. Il est également accessible sur le site internet de la ville et sur le portail Puteaux Famille.

• Neutralité des lieux

L'accès aux salles de cours et d'activités est réservé aux adhérents ou aux parents accompagnant leurs enfants mineurs.

Afin de préserver la neutralité des lieux, toute propagande de quelque nature que ce soit est interdite. L'affichage ou la diffusion de tout document est soumis à autorisation de la Direction.

En application de la loi n°2010-1192, il est interdit de dissimuler le visage dans l'espace public.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription – Documents obligatoires

L'inscription aux activités Culture-Loisirs et Sport est valable pour une saison et s'effectue via le Portail Puteaux Famille. **L'adhérent majeur ou le responsable légal de l'adhérent mineur doit compléter obligatoirement le dossier Puteaux Famille en ligne pour se préinscrire à une activité.**

Les pré-inscriptions deviennent des inscriptions définitives dès réception du courriel de confirmation. Nul ne peut s'inscrire dans chaque structure à plus de trois disciplines. Afin de satisfaire le plus grand nombre d'administrés, il sera tenu compte des priorités définies par l'adhérent dans le formulaire d'inscription.

Les non putéoliens sont admis aux activités dans la limite des places disponibles. Ces pré-inscriptions sont possibles quatre semaines après le début de la période d'inscription dédiée aux putéoliens.

Chaque adhérent est tenu de s'acquitter des frais d'inscription avant de débiter toutes discipline(s) à laquelle (auxquelles) il souhaite participer. **Toute inscription confirmée avant le 31 août qui ne sera pas réglée au 30 septembre, sera annulée.**

Pour toutes les activités physiques, les adhérents **doivent obligatoirement fournir un certificat médical d'aptitude** datant de moins de trois mois et précisant chaque discipline pratiquée. Il est valable 3 ans, renouvelable chaque année sur présentation d'un questionnaire de santé dûment complété par l'adhérent.

L'inscription à la discipline est prise en compte si le certificat médical a été :

- adressé par courriel à puteaux.famille@mairie-puteaux.fr
- adressé par courrier à la Mairie-Puteaux Famille
- déposé à la mairie à Puteaux Famille.

Les personnes ne justifiant pas de leur qualité d'adhérent n'ont pas accès aux différentes disciplines.

Activité spécifique : les inscriptions au « Bébé aqua floating » s'effectuent à la séance et sont clôturées une semaine avant la séance souhaitée.

ARTICLE 3 : Tarification, facture, paiement et remboursement

L'inscription à une activité donnera lieu à la facturation des frais d'inscription pour une année, aucune absence n'est déductible.

Les tarifs des frais d'inscription aux activités sont fixés chaque année par arrêté municipal.

Une réduction de 30% du tarif sera appliquée sur toutes les inscriptions aux activités Enfants et Adultes, effectuées au-delà du 1er décembre et jusqu'au 30 juin pour les personnes résidant à Puteaux et non résidentes.

Une attestation de paiement pourra être remise à la demande de l'adhérent trois semaines après le début des cours.

Le règlement des frais d'inscription peut s'effectuer :

- en ligne sur le portail Puteaux Famille
- par courrier en adressant un chèque à l'ordre du Trésor Public avec le coupon joint de la facture à la mairie : Mairie de Puteaux, 131 rue de la République 92800 Puteaux
- à l'Hôtel de ville auprès de Puteaux Famille, en espèces, en chèque ou carte bancaire, avec le Pass 92.

La date butoir de remboursement des frais d'inscriptions quelle qu'en soit les raisons sera possible au plus tard trois semaines après le début des cours. La ville de Puteaux conservera 10% du montant des frais d'inscription pour les frais de dossiers.

Concernant les activités au semestre (cuisine adulte) la date butoir de remboursement est fixée au plus tard la troisième semaine après le début des cours de l'année en cours.

En cas d'absence prolongée, de démission ou départ du professeur sans préavis, un remboursement au prorata temporis de l'année écoulée sera appliqué.

Activité spécifique : Aucun remboursement ne sera possible pour l'activité « bébé aqua floating », un report de la séance sera proposé pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical.

ARTICLE 4 : Fonctionnement des séances

Chaque discipline ne peut faire l'objet que d'une séance hebdomadaire.

Si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant, l'Administration peut modifier le lieu et/ou les horaires voire procéder à la fermeture des disciplines concernées. Le cas échéant, les adhérents pourront choisir une autre activité ou se faire rembourser leur frais d'inscription.

Le nombre d'adhérents présent en cours est limité en fonction de la nature des disciplines et des capacités d'accueil.

Les activités proposées par la ville ne peuvent être considérées comme une formation professionnelle. Aucune attestation de compétence ni diplôme ne sera délivré.

En cas d'absence ponctuelle d'un professeur ou animateur, celui-ci ne sera pas remplacé et la séance ne sera pas reportée, sauf dérogation spécifique de la Direction.

Chaque professeur procède au contrôle des présences des adhérents toutes catégories d'âge confondues, en remplissant les feuilles de présence au début de chaque cours.

Toute œuvre réalisée dans les ateliers reste la propriété de son auteur. Néanmoins, les adhérents s'engagent à n'en faire aucun usage commercial.

ARTICLE 5 : Discipline et sécurité

Le calme est demandé afin que l'ensemble des usagers puissent se consacrer sereinement à leur activité.

- Surveillance des adhérents mineurs

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité du professeur ou de l'animateur, pendant la durée des activités auxquelles ils sont inscrits. Il incombe aux professeurs d'accueillir les enfants puis de les raccompagner en fin de séance dans le hall d'accueil afin qu'ils soient remis à leurs parents.

L'obligation d'encadrement et de surveillance est limitée aux heures de cours. En dehors de ces horaires, les mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de vérifier la présence de l'encadrant en déposant leur enfant.

- Absences

L'assiduité aux activités est de règle. Les parents doivent informer l'Administration des absences éventuelles de leur enfant.

Une autorisation écrite doit être remise à l'Administration par les parents si leur enfant doit être raccompagné par une autre personne que celles mentionnées dans le dossier Puteaux Famille (fournir une pièce d'identité de la personne mandatée.)

- Discipline

Les adhérents sont tenus de respecter les horaires des cours. Les adhérents s'engagent à respecter toute mesure qui serait imposée pour des raisons de sécurité.

L'Administration se réserve le droit d'exclure temporairement toute personne dont le comportement irrespectueux envers les encadrants ou participants, perturberait le bon fonctionnement de la discipline ou de l'établissement. En cas de récidive de dégradation volontaire de matériel ou de faute particulièrement grave, l'adhérent peut être exclu définitivement. Aucun remboursement n'est consenti dans ce cadre.

ARTICLE 6: Responsabilité et règles de vie

Un Règlement Intérieur Bâtiment est affiché dans chaque structure.

- Interdictions

L'usage des trottinettes, patins à roulettes, planches à roulettes est interdit à l'intérieur des locaux.

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis à l'intérieur des locaux, à l'exception des chiens au service de personnes souffrant d'un handicap.

En application de la législation en vigueur, il est interdit de fumer, vapoter dans les lieux affectés à l'usage collectif.

Les portables doivent être éteints. Boissons et nourriture sont interdites à l'intérieur des structures à l'exception des espaces cafétéria.

L'usage des ascenseurs est interdit aux enfants de moins de 12 ans ils devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

- Règles relatives aux matériels pédagogiques

Les équipements et le matériel doivent être utilisés avec le plus grand soin par les adhérents et enseignants

En aucun cas le matériel ne pourra être sorti des locaux sans autorisation préalable de l'Administration. Les dégradations causées par le fait d'un adhérent au matériel, au mobilier ou aux objets divers appartenant à l'Administration, seront réparées aux frais de celui-ci.

La ville de Puteaux n'est pas responsable des objets personnels des adhérents notamment en cas de dégradations de perte ou de vol.

Il est recommandé aux adhérents de souscrire une assurance civile personnelle.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les adhérents ont un droit d'accès et de modification des données nominatives qu'ils ont fournies.

ARTICLE 7 :

Le directeur d'établissement, les personnels municipaux, professeurs et animateurs sont chargés de l'exécution du Règlement intérieur.

Le 28 mai 2018

Objet : FIXATION DES TARIFS DES
ACTIVITES, CULTURE-LOISIRS,
SPORT, CONSERVATOIRE
ET ENFANCE JEUNESSE
TARIFS RESIDENT ET NON
RESIDENT

MAIRIE DE PUTEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Puteaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article-L 2122-22;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 octroyant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'arrêté du Maire N° 6223 en date du 11 août 2017 fixant pour la saison 2017-2018 les tarifs des activités CULTURE-LOISIRS SPORT, CONSERVATOIRE ET ENFANCE JEUNESSE de la Ville de Puteaux.

Considérant qu'il y a lieu de fixer et de modifier les tarifs des activités Culture-Loisirs, Sport, Conservatoire et Enfance-Jeunesse pour la saison 2018-2019.

ARRETE

ARTICLE 1 : TARIFS DES PERSONNES RESIDANT A PUTEAUX ET NON RESIDANT A PUTEAUX

L'arrêté des tarifs des activités CULTURE-LOISIRS, SPORT, CONSERVATOIRE ET ENFANCE JEUNESSE est modifié comme suit :

➤ **1) CONSERVATOIRE :**

A) Tarifs

Les tarifs des activités pour la saison 2018-2019 du Conservatoire sont fixés comme suit :

	Puteaux	Hors Puteaux
Cursus Musique, Danse et Art Dramatique :		
Cursus 1 ^{er} cycle	250 €	800 €
Cursus 2 ^{ème} cycle	270 €	880 €
Cursus 3 ^{ème} cycle	320 €	1 120 €
Parcours accompagné	250 €	800 €
Parcours accompagné Perfectionnement	320 €	1 120 €
Parcours découverte	130 €	360 €
Initiation-Eveil Musique, Danse et Art dramatique	130 €	360 €
Session Art dramatique (6 cours)	50 €	150 €
Atelier Musique et Art Dramatique	130 €	360 €
		Sauf Chorale, Big Band et Orchestre Symphonique : 200 €
Atelier danse	150 €	400 €
Parcours loisirs	150 €	400 €

- B) Location d'instruments** : le Conservatoire dispose d'un parc instrumental destiné à la location. Tout élève en cursus 1^{ère} année peut en bénéficier dans la limite des disponibilités.

Tarifs résidents et non-résidents

Instruments à vent et à cordes	100 €
Instruments anciens et spécifiques	150 €

➤ **2) SPORT : TARIFS DES PERSONNES RESIDANT A PUTEAUX ET DES PERSONNES RESIDANT HORS DE LA COMMUNE**

(A l'exception des activités Musculation, Fitness, Cours Aquatique Adultes et tennis)

	Puteaux	Hors Puteaux
<u>ENFANTS :</u>		
Badminton	150 €	300 €
Baby gym	150 €	300 €
Basket Ball	150 €	300 €
Eveil sportif	150 €	300 €
Aerogym-Arts du cirque	150 €	300 €
Jardin aquatique	150 €	300 €
Multisports 6-8 ans	150 €	300 €
Multisports 8-12 ans	150 €	300 €
Natation	150 €	300 €
Roller	150 €	300 €
Escrime	170 €	510 €
Bébés nageurs	240 €	720 €
Bébé Aqua Floating	25 € / séance	50 € / séance

	Puteaux	Hors Puteaux
<u>ADULTES :</u>		
Badminton	150 €	450 €
Gymnastique d'entretien	150 €	450 €
Roller	150 €	450 €
Stretching	150 €	450 €

➤ **3) CULTURE : TARIFS DES PERSONNES RESIDANT A PUTEAUX ET DES PERSONNES RESIDANT HORS DE LA COMMUNE**

	Puteaux	Hors Puteaux
<u>ENFANTS :</u>		
Anglais	150 €	300 €
Arabe	150 €	300 €
Artiste en herbe	150 €	300 €
Dessin peinture	150 €	300 €
Echecs	150 €	300 €
Informatique	150 €	300 €
Langue et culture persanes	150 €	300 €
Magie	150 €	300 €
Céramique poterie	160 €	320 €
Couture créative	160 €	320 €
Eveil Arts plastiques	160 €	320 €
Eveil théâtral	150 €	300 €
Loisirs créatifs	180 €	360 €
Numébric	180 €	360 €
Mosaïque	180 €	360 €

	Puteaux	Hors Puteaux
ENFANTS :		
Yoga	150 €	300 €
Aéromodélisme	180 €	360 €
L'univers de la miniature/scrapbooking	180 €	360 €

	Puteaux	Hors Puteaux
ADULTES :		
Abat-jour - Peinture sur tissus	200 €	600 €
Aéromodélisme	200 €	600 €
Ameublement	200 €	600 €
Ameublement couture	200 €	600 €
Anglais	200 €	600 €
Aquarelle	200 €	600 €
Arabe littéraire	200 €	600 €
Art floral	250 €	750 €
Astrologie/Tarologie	200 €	600 €
Billard	200 €	600 €
Bridge	200 €	600 €
Broderie	200 €	600 €
Calligraphie chinoise et coréenne	200 €	600 €
Cartonnage	200 €	600 €
Céramique - poterie	250 €	750 €
Couture	200 €	600 €
Couture créative	200 €	600 €
Cours de cuisine (1 semestre / an par groupe)	200 €	600 €
Dessin	200 €	600 €
Développement Web	200 €	600 €
D.I.Y (Do It Yourself)	65 €	195 €
Echecs	200 €	600 €
Emaux	280 €	840 €
Encadrement	200 €	600 €
Espagnol	200 €	600 €
Fauteuil	200 €	600 €
Français langue étrangère (FLE)	280 €	580 €
ID & Kid's couture	200 €	600 €
Informatique bureautique	200 €	600 €
Informatique cours individuels (10 séances)	180 €	540 €
Informatique cours individuels supplémentaires (5 séances)	90 €	270 €
Italien	200 €	600 €
Italien Internet	200 €	600 €
Jeux de plateaux	200 €	600 €
Loisirs créatifs	200 €	600 €
Magie	200 €	600 €
L'univers de la miniature/ Scrapbooking	200 €	600 €
Mosaïque	200 €	600 €
Numebric	200 €	600 €
Option Moulage	75 €	225 €
Patchwork / Couture	200 €	600 €
Patine-Peinture acrylique	200 €	600 €
Peinture chinoise et coréenne	200 €	600 €
Peinture	200 €	600 €
Peinture sur faïence	250 €	750 €
Peinture sur porcelaine	200 €	600 €
Photographie argentique	200 €	600 €
Photographie numérique	200 €	600 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20180504-DEM-2018-0112-
AR
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

	Puteaux	Hors Puteaux
ADULTES :		
Raku	60 €	180 €
Reliure	200 €	600 €
Sculpture / modelage	250 €	750 €
Sculpture / plâtre direct	250 €	750 €
Tiffany	330 €	990 €
Traitement de l'image	200 €	600 €
Tricot Crochet	200 €	600 €
Tricot Broderie	200 €	600 €
Vitraux	330 €	990 €
Yoga	200 €	600 €

➤ **4) ENFANCE - JEUNESSE :**

Aide aux devoirs collège (- de 18 ans) : Tarif résidents et non-résidents **150 €**

ARTICLE 2 : Chaque adhérent est tenu de s'acquitter des frais d'inscription avant de débiter toutes discipline(s) à laquelle (auxquelles) il souhaite participer. Toute inscription confirmée avant le 31 août qui ne sera pas réglée au 30 septembre, sera annulée.

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté susvisé demeurent inchangés et continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 : le présent arrêté entre en vigueur à partir du 28 mai 2018

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- publié au recueil des actes administratifs,
- et ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet des Hauts- de- Seine
 - Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Puteaux

Fait à Puteaux le : **04 MAI 2018**

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Vice-Président du Territoire
Paris-Ouest La Défense

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale et *ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois A compter de sa publication/notification

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20180504-DEM-2018-0112-AR
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Objet : FIXATION DES TARIFS DES
ACTIVITES, CULTURE-LOISIRS,
SPORT, CONSERVATOIRE
ET ENFANCE JEUNESSE
TARIFS RESIDENT ET NON
RESIDENT

MAIRIE DE PUTEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Puteaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article-L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 octroyant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'arrêté du Maire N° 6223 en date du 11 aout 2017 fixant pour la saison 2017-2018 les tarifs des activités CULTURE-LOISIRS SPORT, CONSERVATOIRE ET ENFANCE JEUNESSE de la Ville de Puteaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : TARIFS DES PERSONNES RESIDANT A PUTEAUX ET NON RESIDENTS

L'arrêté des tarifs des activités CULTURE-LOISIRS, SPORT, CONSERVATOIRE ET ENFANCE JEUNESSE est modifié comme suit :

➤ **1) CONSERVATOIRE :**

A) Tarifs

Les tarifs des activités pour la saison 2017-2018 du Conservatoire sont fixés comme suit :

	Puteaux	Hors Puteaux
Cursus Musique, Danse et Art Dramatique :		
Cursus 1 ^{er} cycle	250 €	800 €
Cursus 2 ^{ème} cycle	270 €	880 €
Cursus 3 ^{ème} cycle	320 €	1120 €

	Puteaux	Hors Puteaux
Parcours accompagné	250 €	800 €
Tarif concernant l'atelier de pratique collective ainsi que le cours individuel d'instrument qui l'accompagne		
Parcours découverte	130 €	360 €
Cours individuel d'initiation instrumentale.		
Initiation-Eveil Musique, Danse et Art dramatique	130 €	360 €
Session Art dramatique (6 cours)	50 €	150 €
Atelier Musique et Art Dramatique	130 €	360 €
Chorale, Big Band et Orchestre Symphonique	130 €	200 €
Atelier danse	150 €	400 €
Parcours loisirs	150 €	400 €
Cours instrument CHAM 1 ^{er} CYCLE	130€	360€
Cours instrument CHAM 2 ^E CYCLE	150€	400€

B) Location d'instruments : le Conservatoire dispose d'un parc instrumental destiné à la location. Tout élève en cursus 1^{ere} année peut en bénéficier dans la limite des disponibilités.

Tarifs résidents et non-résidents

Instruments à vent et à cordes	100€
Instruments anciens et spécifiques	150€

➤ **2) SPORT : TARIFS DES PERSONNES RESIDANT A PUTEAUX ET NON RESIDENTS**

(A l'exception des activités Musculation, Fitness, Cours Aquatique Adultes et tennis)

	Puteaux	Hors Puteaux
<u>ENFANTS :</u>		
- Badminton	110€	270 €
- Baby gym	110 €	270 €
- Basket ball	110 €	270 €

	Puteaux	Hors Puteaux
- Eveil sportif	110 €	270 €
- Initiation acrogym	110 €	270 €
- Jardin aquatique	110 €	270 €
- Multisports 8-12 ans	110 €	270 €
- Natation	110 €	270 €
- Roller	110 €	270 €
- Escrime	170 €	510 €
- Bébés nageurs	240 €	720 €

ADULTES :

- Badminton	140 €	400 €
- Exercices physiques	140 €	400 €
- Gymnastique d'entretien	140 €	400 €
- Roller	140 €	400 €
- Stretching	140 €	400 €

➤ **3) CULTURE : TARIFS DES PERSONNES RESIDANT A PUTEAUX ET NON RESIDENTS**

	Puteaux	Hors Puteaux
<u>ENFANTS :</u>		
- Anglais	110€	330€
- Arabe	110€	330€
- Artiste en herbe	110 €	330 €
- Dessin peinture	110 €	330 €
- Echecs	110 €	330 €
- Informatique	110 €	330 €
- Laboratoire de langues	110 €	330 €

	Puteaux	Hors Puteaux
- Langue persane	110 €	330 €
- Eveil théâtral	110 €	330 €
- Magie	110 €	330 €
- Montage vidéo	110 €	330 €
- Yoga	110€	330€
- Céramique poterie	130 €	390 €
- Couture créative	130 €	390 €
- Eveil Arts plastiques	130 €	390 €
- Loisirs créatifs	130 €	390 €
- Numebrix	130 €	390 €
- Mosaïque	130 €	390 €
- Aéromodélisme	160 €	480 €
- L'univers de la miniature / Scrapbooking	160 €	480€

ADULTES :

- Bridge	140 €	420 €
- Développement Web	140 €	420 €
- Informatique bureautique	140 €	420 €
- Magie	140 €	420 €
- Montage vidéo	140 €	420 €
- Photographie argentique	140 €	420 €
- Photographie numérique	140 €	420 €
- Traitement de l'image	140 €	420 €
- Yoga	140 €	420 €

	Puteaux	Hors Puteaux
- Ameublement	180 €	540 €
- Aquarelle	180 €	540 €
- Billard	180 €	540 €
- Broderie – Tricot crochet	180 €	540 €
- Calligraphie	180 €	540 €
- Cartonnage	180 €	540 €
- Fauteuil	180 €	540 €
- Informatique cours individuels (10 séances)	180 €	540 €
- Mosaïque	180 €	540 €
- Patine – Peinture acrylique	180 €	540 €
- Peinture – Dessin	180 €	540 €
- Peinture chinoise et coréenne	180 €	540 €
- Reliure	180 €	540 €
- Abat-jour – Peinture sur tissus	200 €	600 €
- Aéromodélisme	200 €	600 €
- Ameublement / couture	200€	600€
- Anglais	200 €	600 €
- Anglais / Espagnol	200€	600 €
- Arabe	200 €	600 €
- Astrologie	200 €	600 €
- Céramique poterie	200 €	600 €
- Couture	200 €	600 €
- Couture créative	200 €	600 €
- Cours de cuisine (1 semestre/an par groupe)	200 €	600 €
- Echecs	200 €	600 €
- Encadrement	200 €	600 €
- Espagnol	200 €	600 €

	Puteaux	Hors Puteaux
- ID&Kid's Couture	200 €	600 €
- Italien	200 €	600 €
- Jeux de plateaux	200 €	600 €
- Loisirs créatifs	200 €	600 €
- Numebrix	200 €	600 €
- L'univers de la miniature / Scrapbooking	200 €	600 €
- Patchwork	200 €	600 €
- Peinture sur porcelaine	200 €	600 €
- Art floral	250 €	750 €
- Peinture sur faïence	250 €	750 €
- Sculpture/Modelage	250 €	750 €
- Sculpture/Plâtre direct	250 €	750 €
- Vitrine miniatures	250 €	750 €
- Option/Moulage	75 €	225€
- Français langue étrangère (FLE)	280 €	580 €
- Emaux	280 €	840€
- Vitraux/Tiffany	330 €	1000 €
➤ <u>4) ENFANCE - JEUNESSE :</u>		
- Aide aux devoirs collègue Enfant (- de 18 ans)	150 €	-

➤ **5) REDUCTIONS ACCORDEES AUX PERSONNES RESIDANT A
PUTEAUX :**

A) Aucune réduction ne sera admise sur les dispositifs suivants :

Conservatoire :

- **Session Art dramatique et Parcours loisirs.**

Enfance-Jeunesse :

- **Aide aux devoirs pour les collégiens**

B) Des réductions non cumulables de moins **20%** sont accordées aux résidents de Puteaux sur les droits d'inscription, par discipline, dans les cas suivants :

- Inscription d'un deuxième enfant ou plus
- Titulaire de la carte famille nombreuse
- Titulaire de la carte d'invalidité
- Allocataire RSA/ASSEDIC
- Relevé de pension de retraite
- Titulaire de la carte d'Etudiant

C) Une réduction sera appliquée sur **toutes les inscriptions** faites au-delà du 1^{er} décembre au 30 juin pour les personnes résidant à Puteaux et non résidentes :

- **30%** du 1^{er} décembre au 30 juin

- Activité enfants
- Activité adultes

ARTICLE 2 : REMBOURSEMENT

- 1) Toute année commencée est intégralement due.
- 2) A titre exceptionnel, il pourra être procédé au remboursement du montant du droit d'inscription. La Ville de Puteaux conservera 10% du montant du droit d'inscription pour les frais de dossier.

- 3) La date butoir pour tout remboursement est fixée à 3 semaines à partir de la date d'ouverture des activités des différentes structures pour tous les ateliers annuels ou du premier semestre. Concernant les ateliers du second semestre (Cuisine adulte et Montage Vidéo) la date butoir est fixée au 15 mars de chaque année. Il ne sera accepté aucun remboursement après ces dates.
- 4) Pour tout changement d'une activité au tarif de base pour une activité spécifique au sein de la même structure, la différence de tarification sera facturée.

ARTICLE 3 : le présent arrêté entre en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2017

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- publié au recueil des actes administratifs,
- et ampliation sera adressée à :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine

M. le Trésorier principal

Madame CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux
Vice-Président du Territoire
Paris-Ouest La Défense

Fait à Puteaux, le

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale et *ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois A compter de sa publication/notification